

*Sci. Rep. Port-Cros natl. Park, 26: 243-245 (2012)*

# Résultats de la campagne de prospection 2011 de *Caulerpa taxifolia* (Valh) C. Agardh, algue envahissante, le long du littoral des Maures (Var, France)

Bérandère CASALTA<sup>1</sup>\* et Jean-Philippe MORIN<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Observatoire marin – Sivom du littoral des Maures,  
Route du Docteur Pardigon, 83240 Cavalaire-sur-Mer, France

\*Contact : [etudes@observatoire-marin.com](mailto:etudes@observatoire-marin.com)

## Introduction

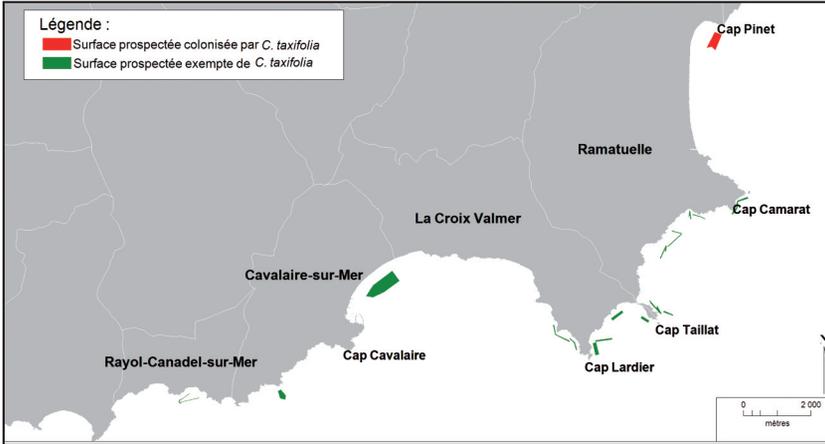
*Caulerpa taxifolia* a fait son apparition entre Rayol-Canadel-sur-mer et Ramatuelle en 1999. Depuis, les élus du Sivom du littoral des Maures se sont engagés dans une stratégie de contrôle des algues envahissantes, mission qu'ils confient à l'Observatoire marin.

Une campagne de surveillance annuelle a été mise en place initialement sur les zones d'intérêt patrimonial, puis à partir de 2011 sur le site Natura 2000 « Corniche Varoise » secteur des « 3 caps » (FR9301624).

Cette année, l'Observatoire marin a reçu le soutien du club de plongée Eperlan à Cavalaire-sur-Mer ainsi que de l'association Usecan section plongée (DCNS) de Saint Tropez. Pour la onzième année consécutive, et malgré les nouvelles contraintes réglementaires qui ont conduit les plongeurs de loisirs à constituer des dossiers pour obtenir une dérogation de chantier hyperbare auprès du Département de recherche en archéologie sous-marine, ils ont été nombreux à répondre présent.

## Matériel et méthodes

La campagne s'est déroulée du 30 septembre au 2 octobre 2011. Une vingtaine de plongeurs professionnels et de loisir s'est mobilisée, permettant de prospecter 15 sites le long du littoral des Maures. Les prospections en ligne ou aléatoire ont permis de couvrir près de 65 ha, entre 5 et 20 mètres de profondeur (Fig.1). Grâce à leur mobilisation, des prospections ont également été réalisées hors zone patrimoniale, et plus particulièrement dans la baie de Pampelonne où des agents de l'Observatoire marin avaient observé quelques tâches de *C. taxifolia*.



**Figure 1.** Localisation des zones prospectées en plongée sous-marine durant la campagne 2011 de recherche de *Caulerpa taxifolia* le long du littoral des Maures.

## Résultats

La régression de *Caulerpa taxifolia* a été constatée sur l'ensemble des côtes françaises (Meinesz *et al.*, 2010), et cette observation a pu être confirmée sur une majorité des sites prospectés le long du littoral des Maures. Depuis la dernière éradication en 2008, aucune nouvelle colonie n'a été observée. En revanche, des plongées de contrôle sur une zone atteinte au nord de Pampelonne, signalée entre 2000 et 2005, confirment que la colonisation est toujours de Niveau III (présence de *C. taxifolia* avérée sur 11 ha) (Vaugelas *et al.*, 1999). La superficie de la zone atteinte ne permet pas d'intervention d'éradication car de très nombreuses tâches ont été observées entre 8 et 16 m de profondeur, principalement sur des zones de matte morte. Le secteur semble particulièrement impacté par les ancrages répétés, ce qui pourrait expliquer une telle colonisation.

## Conclusion

Pour la onzième année consécutive, la mobilisation des plongeurs bénévoles et professionnels s'est avérée indispensable pour confirmer la nette régression de *C. taxifolia* sur le littoral des Maures malgré la zone touchée en baie de Pampelonne. Cette dernière devra faire l'objet d'un suivi particulier à moyen terme car elle pose un problème important du fait que de nombreux bateaux fréquentent ce secteur et risquent de disséminer l'algue sur d'autres sites qu'ils fréquentent localement (Parc national de Port-Cros par exemple), mais aussi au droit des Alpes-Maritimes.

D'autre part, les plongées ont également permis d'évaluer les surfaces colonisées par *C. racemosa*, qui continue une progression fulgurante sur notre littoral. Chaque site prospecté est colonisé et plus particulièrement sur les zones où l'herbier est dégradé.

Des mesures de gestion pour la limitation du mouillage dans l'herbier sont actuellement en cours de mise en œuvre le long de nos côtes comme l'arrêté inter-préfectoral N° 157-2011 interdisant le mouillage dans l'herbier en baie de Cavalaire, la mise en place d'un balisage respectueux des fonds, l'aménagement des sites de plongée, etc., au titre de Natura 2000.

**Remerciements.** Nous remercions les plongeurs bénévoles et professionnels (Eperlan, DCNS Saint Tropez, etc.) qui permettent le bon déroulement de cette campagne chaque année, ainsi que nos partenaires techniques et financiers (les communes du Sivom du littoral des Maures, le Conseil régional PACA et le Conseil général du Var, le laboratoire Ecomers de l'Université de Nice).

### Références

MEINESZ A., CHANCOLLON O., COTTALORDA JM., 2010. - Observatoire sur l'expansion de *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa racemosa* en Méditerranée : campagne janvier 2008 - juin 2010. Université Nice Sophia Antipolis, E.A. 4228 ECOMERS publ., 50pp.

VAUGELAS J. DE, MEINESZ A., ANTOLIC B., BALLESTEROS E., BELSHER T., CASSAR N., CECCHERELLI G., CINELLI F., COTTALORDA J.-M., FRADA ORESTANO C., GRAU A. G., JAKLIN A., MORUCCI C., RELINI M., SANDULLI R., SPAN A., TRIPALDI G., VAN KLAVEREN P., ZAVODNIK N., ZULJEVIC A., 1999. - Standardization proposal for the mapping of *Caulerpa taxifolia* expansion in the Mediterranean Sea. *Oceanologica Acta* 22, 85-94.